

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 09/06/2023**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pithiviers

L'an 2023, le 9 Juin à 19:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le 31/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/06/2023.

Présents : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SEVIN Jean-Louis, M. MENEAU Gilles, M. LECARDEUR Jean-François, M. DEJARDIN Mathieu, M. MONTIER Tanguy, M. PEGUY Thierry

Excusés ayant donné procuration : M. SINIC André à M. FAZILLEAU Philippe, M. BERTRAND Charles à M. SEVIN Jean-Louis

Secrétaire de séance : Mme GUILLET Martine

D2023_16 – Désignation des délégués et suppléant des Conseils Municipaux pour les Elections sénatoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-2,

Vu le Code Electoral, et notamment les articles L. 280 0 I. 293 et R. 130-1 à R. 148,

Vu le décret n°2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle de l'Intérieur et des Outre-Mer NOR IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 02 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués (ou délégués supplémentaires) et de leurs suppléants à désigner ou à élire par les conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023,

Vu le Procès-verbal de désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs de ce jour,

Le Maire rappelle que le renouvellement des sénateurs est le dimanche 24 septembre 2023.

Le sénat est composé de 348 sénateurs. Ils sont élus par les élus locaux et les parlementaires en 2 fois, la moitié du Sénat étant renouvelée tous les 3 ans.

Pour les communes de – de 1 000 habitants, le nombre des délégués titulaires et suppléants est fixé en fonction de l'effectif légal du Conseil Municipal. L'élection des délégués et des suppléants a lieu séparément (art. L. 288). Le vote a lieu sans débat au scrutin majoritaire à 2 tours.

Ainsi, pour notre commune, il faut donc procéder à l'élection de 1 délégué titulaire et de 3 suppléants qui voteront pour les élections sénatoriales.

Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les 2 membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des 2 membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Martine GUILLET, Mr Philippe FAZILLEAU et Mr Tanguy MONTIER et Mr Mathieu DEJARDIN. La présidence du bureau est assurée par ses soins. Mr Jean-François LECARDEUR est désigné secrétaire par le Conseil Municipal.

Election du délégué titulaire :

Conformément à ces dispositions, le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection du délégué titulaire et demande préalablement que les candidats à la fonction de délégué se déclarent.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret le délégué titulaire est élu au **1^{er} tour à l'unanimité**.

♦ Mr Didier BEAUDEAU élu par 11 voix.



Election des délégués suppléants :

Conformément à ces dispositions, le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection de 3 suppléants et sollicite préalablement les candidatures à la fonction de suppléant.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret les délégués suppléants sont élus au **1^{er} tour à l'unanimité.**

- ◆ Mr Jean-Louis SEVIN élu par 11 voix.
- ◆ Mr Gilles MENEAU élu par 11 voix.
- ◆ Mr Mathieu DEJARDIN élu par 11 voix.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/06/2023
Le Maire,
M. BEAUDEAU Didier



Le secrétaire de séance,
Mme GUILLET Martine

